

**Avis CEESP**  
**Validation du rapport final**  
**27/05/2014**

**Evaluation clinique et économique des dispositifs médicaux et prestations associées  
pour prise en charge du syndrome d'apnées hypopnées obstructives du sommeil**

**Avis de la CEESP**

Rapporteurs : Valérie Clément, Catherine Sermet

Le rapport sur l'« Evaluation clinique et économique des dispositifs médicaux et prestations associées dans la prise en charge du syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil (Volet 2 – Evaluation économique et analyse de bases de données) » a été soumis à la CEESP en vue de sa présentation au Collège pour validation.

Les rapporteurs ont souligné la qualité et la richesse du travail réalisé et précisé qu'il remplissait les attendus de la note de cadrage et comportait des analyses et résultats originaux susceptibles d'informer utilement la décision publique.

Après intervention des rapporteurs, la discussion a porté sur les points suivants :

- La partie Contexte proposée dans le rapport : l'enchaînement des paragraphes ne contribue pas à servir au mieux la logique sous-jacente à l'analyse présentée dans cette partie. Cette partie devra être restructurée afin de mieux justifier la problématique abordée dans ce rapport.
- La médicalisation de la prise en charge du SAHOS :
  - Il s'agissait de documenter le phénomène complexe de la médicalisation de certains symptômes bénins ou qui ont une origine socio-économique. Cet objectif ne peut pas être considéré comme atteint et le paragraphe souffre d'une approche un peu trop didactique. La réponse aux deux questions posées (la justification de la croissance des traitements du SAHOS et la question de savoir si la prescription est appropriée) ne figure pas dans ce paragraphe. La justification indirecte de la croissance des traitements du SAHOS pourrait s'appuyer sur la revue de la littérature portant sur les résultats des traitements sur le court terme (amélioration des symptômes) et sur le long terme (morbidité, mortalité).
  - Il a été proposé en séance de supprimer ce paragraphe qui ne présente aucune valeur ajoutée en l'état.
- L'analyse de la prise en charge des patients atteints de SAHOS : l'analyse des bases de données montre que la proportion de médecins généralistes qui prescrivent un traitement par PPC est importante. Ce résultat est qualifié de « non attendu par le groupe de travail » ; un commentaire ou une conclusion sur ces données factuelles apparaît nécessaire.
- Les résultats de la modélisation mise en œuvre dans le cadre de ce dossier : il est apparu important de préciser certains aspects :
  - les limites de la structure du modèle (laquelle ne prend pas en compte le risque de développer plusieurs événements cardio-vasculaires par patient à l'horizon temporel de la vie entière) ;
  - l'absence de modélisation de la progression de la sévérité du SAHOS au cours du temps, mais également de la survenue d'une comorbidité cardiovasculaire au cours du temps ;
  - les résultats des analyses de sensibilité réalisées ;
  - la place de l'arrêt du tabac dans les règles hygiéno-diététiques ;
  - la meilleure efficacité de l'OAM vs. PPC pour les patients ayant un SAHOS léger/modéré avec de faibles risques cardio-vasculaires, conditionnée à

l'hypothèse d'une persistance similaire pour les deux traitements dans la modélisation.

AM. Lehr-Drylewicz et PL. Rémy n'ont pas participé aux discussions.

La CEESP émet un avis favorable à la transmission au Collège du rapport « Evaluation clinique et économique des dispositifs médicaux et prestations associées dans la prise en charge du syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil (Volet 2 – Evaluation économique et analyse de bases de données) » sous réserve de la prise en compte des remarques de formulées par les rapporteurs et au cours de la discussion en séance, et lui propose de le valider.